

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle mezzanine du Complexe sportif le lundi 13 septembre 2021 à compter de 19 h sous la présidence du maire, Monsieur Régent Bastien.

Sont présents à cette séance ordinaire :

Madame Solange Castilloux, conseillère Madame Nathalie Castilloux, conseillère Monsieur Henri Alain, conseiller Monsieur Florian Duchesneau, conseiller Monsieur Hébert Huard, conseiller Monsieur Roméo Briand, conseiller

Est également présent :

Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance est tenue à la salle mezzanine du Complexe sportif suite aux recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à la salle mezzanine du Complexe sportif sous les recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Vu les recommandations de la Santé publique, entre 25 et 30 personnes pourront assister à cette séance du Conseil municipal qui, sera également diffusée sur le site internet de la Ville, sur Facebook ainsi que sur le poste 4 de la télévision communautaire Télévag.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Régent Bastien, ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux conseillers, à Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier et aux citoyens présents.

2021-09-267 2. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Régent Bastien, constate que le quorum est atteint.

2021-09-268 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Régent Bastien, fait lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Constatation du quorum
- 3. Adoption de l'ordre du jour
- 4. Dépôt de documents et de correspondance
- 5. Approbation des procès-verbaux antérieurs
 - Séance ordinaire du 16 août 2021

- Séance extraordinaire du 19 août 2021
- Séance extraordinaire du 9 septembre 2021
- **6.** Administration générale et finances
 - 6.1 Adoption des comptes à payer
 - 6.2 Suivi du budget
- 7. Affaires des contribuables
- 8. Programme de mise en valeur intégrée Hydro-Québec
- 9. Parc récréatif Sentiers d'accès Nord
- 10. Achat de terrain pour le parc récréatif Accès Sud (proposition d'un contribuable)
- 11. Développement économique du Canada Fonds d'aide au tourisme Cabines de plage
- **12.** Demande d'aide financière MRC de Bonaventure Investissement dans un projet « Jeux d'eau » Parc récréatif
- 13. Fonds Site historique national de Paspébiac
- **14.** Adoption du Règlement 2021-510 décrétant une dépense et un emprunt de 1 850 000 \$ pour la réhabilitation et réfection de la rue Day Nord (entre la 5^e avenue Ouest et la 7^e avenue Ouest) remboursable sur 25 ans
- 15. Espaces publics à échelle humaine
- **16.** Résolution Jardinier (ère) paysagiste
- 17. Appel de projets en culture de la MRC de Bonaventure volet 1 : interculturalité
- 18. Appel de projets en culture de la MRC de Bonaventure volet 2 : enfants et jeunes
- **19.** Appel de projets en culture de la MRC de Bonaventure volet 3 : livre, littérature et littératie
- 20. Création corporation de développement/culturel, loisir, économique et touristique
- 21. Offre de services de gré à gré Réparation des fissures
- 22. Résolution Entente avec la Fabrique Notre-Dame de Paspébiac (offre monétaire et nombre d'années)
- 23. Rénovations du toit de l'ancien garage municipal Invitation de gré à gré « LES CONSTRUCTIONS LCS 2012 Inc. »
- **24.** Rénovations au garage municipal (nouveau) Ajout de cloison et d'une porte (pompiers vs travaux publics)
- **25.** Asphaltage 2021 Programme PAVL entretien volet 10
- 26. Appui à la coalition des gaspésiens pour l'avenir du train
- 27. Rapport des conseillers
- 28. Affaires nouvelles
 - Informations relatives aux élections municipales du 7 novembre 2021
- 29. Période de questions

30. Levée de la réunion

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE

- Courriel d'un citoyen de Paspébiac à l'effet qu'il est enthousiaste au projet du parc récréatif
- Lettre de félicitations pour les décorations des vélos
- Remerciements de Family Ties pour le support monétaire reçu de la Ville de Paspébiac relié à leurs rénovations.
- Approbation du MAMH de notre règlement d'emprunt 2021-508 d'un montant de 8 332 462\$ - projet Réfection des conduites rue St-Pie X et la 3e ave Est.

2021-09-269 <u>5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS</u>

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les procès-verbaux antérieurs des séances suivantes soient approuvés tels que rédigés :

- Procès-verbal de la séance ordinaire du 16 août 2021
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 août 2021
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 septembre 2021

Conformément à l'article 333 alinéa 2 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé de la lecture des procès-verbaux, des copies ayant été remises à chaque membre du conseil plus de 24h avant la séance.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

2021-09-270 6.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Roméo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les comptes à payer pour le mois d'août 2021 d'un montant de 272 024.51 \$ soient approuvés pour paiement.

2021-09-271 <u>6.2 SUIVI DU BUDGET</u>

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Hébert Huard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le rapport « État des activités financières » en date du 31 août 2021 soit adopté.

7. AFFAIRES DES CONTRIBUABLES

Un contribuable demande quels ont été les frais d'avocat de la ville de Paspébiac dans le dossier de l'ancien directeur général.

2021-09-272 <u>8. PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE – HYDRO-QUÉBEC</u>

CONSIDÉRANT QUE Hydro-Québec a un programme de mise en valeur intégrée (PMVI) à l'intention des organismes admissibles;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise entre autres les installations de transport d'électricité:

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Programme de mise en valeur intégrée (PMVI), Hydro-Québec veille à ce que les projets soient une occasion de collaborer avec les collectivités qui les accueillent, soucieuse de contribuer à améliorer leur cadre de vie et leur environnement;

CONSIDÉRANT QU'une somme pourrait être versée (appelée somme allouée) aux organismes admissibles afin de permettre la réalisation d'initiatives pour lesquelles la population a été consultée;

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE MANDATER Monsieur Christian Bourque, directeur du service des sports et des activités récréatives ou Monsieur Daniel Langlois, directeur général à compléter le (s) formulaire (s) mis à la disposition pour ce programme tout en respectant les conditions générales de réalisation et de le transmettre le tout dans les meilleurs délais à Hydro-Québec.

2021-09-273 9. PARC RÉCRÉATIF – SENTIERS D'ACCÈS NORD

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac a fait une demande de gré à gré auprès d'un citoyen afin d'avoir un droit de passage de 3 mètres de largeur sur le lot 5 234 081 et ce, <u>à titre gratuit</u> pour l'accès piétonnier et cyclable du transport actif dans son parc récréatif;

ATTENDU QUE que ce citoyen a convenu qu'il cèderait à la Ville ce droit de passage de 3 mètres de largeur à titre gratuit sous certaines conditions entre autres :

- Contournement du pommier existant qui demeurera à son emplacement tant et aussi longtemps que le propriétaire voudra le conserver et ce, en tout respect de toutes règlementations;
- Accès gratuit exclusivement pour la réalisation des sentiers principaux et secondaires du parc récréatif et donne accès uniquement aux véhicules de la Ville pour l'entretien du parc;
- Cette entente sera notariée. Elle deviendra caduque si la Ville décide de ne pas construire les sentiers principaux et secondaires ou qu'elle décide de fermer ces sentiers de manière définitive.

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

DE MANDATER la direction générale à élaborer une entente entre les parties au dossier et à la déposer chez un notaire afin d'entériner ladite transaction ;

QUE les frais reliés au dossier émanant du notaire, arpenteurs ou tout autre professionnel soient à la charge de la Ville.

Contre: Monsieur Henri Alain

Monsieur Florian Duchesneau

Monsieur Hébert Huard

Pour : Madame Solange Castilloux Madame Nathalie Castilloux Monsieur Roméo Briand Monsieur Régent Bastien, maire

4

2021-09-274 10. ACHAT DE TERRAIN POUR LE PARC RÉCRÉATIF – ACCÈS SUD (PROPOSITION <u>D'UN CONTRIBUABLE)</u>

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac désirerait se porter acquéreur d'un terrain pour fins d'utilité publique en lien avec le « Parc récréatif »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre d'un contribuable pour un terrain situé sur le boulevard Gérard-D.-Levesque Est dont le numéro de lot est 5 234 094;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est évalué à la Ville pour un montant de 42 500 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Roméo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'INFORMER le contribuable que la Ville serait disposée à faire une offre d'achat de ce terrain pour fin d'utilité publique pour un montant de xxxxxxxx \$;

QUE la Ville de Paspébiac s'engage à défrayer tous les coûts reliés aux professionnels au dossier.

DE REPORTER ce point.

11. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA – FONDS D'AIDE AU TOURISME - CABINES DE PLAGE

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'aide au tourisme reflète la volonté de Développement économique Canada de créer des expériences et des produits touristiques afin d'attirer davantage de visiteurs locaux et nationaux;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Cabines de plage » de la Ville de Paspébiac contribue au renouvellement et à la bonification de l'offre touristique de la région touristique de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Cabines de plage » de la Ville de Paspébiac est une offre touristique unique, originale et respectueuse du développement durable;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Cabines de plage » respecte les exigences en matière de santé publique;

CONSIDÉRANT QUE le budget total pour la réalisation du projet « Cabines de plage » s'élève à 200 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Bonaventure par l'entremise du FRR a confirmé sa participation financière au projet pour 30 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac s'engage à contribuer à une mise de fonds de 20 000 \$ au projet « Cabines de plage »;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DÉSIGNER Madame Chantal Robitaille, directrice du service Culture à la Ville de Paspébiac à faire les démarches et à mener à bien toutes les actions nécessaires pour le dépôt d'une demande d'aide financière de 150 000 \$ à Développement économique Canada – Fonds d'aide au tourisme et à signer tout document relatif à cette demande.

2021-09-276 12. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MRC DE BONAVENTURE – INVESTISSEMENT DANS UN PROJET « JEUX D'EAU » – PARC RÉCRÉATIF

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac a entamé un projet d'un parc récréatif entre le Complexe sportif et l'ancien aréna sur son territoire d'une valeur estimée à 250 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière émanant de la MRC de Bonaventure serait un apport important au sein la collectivité locale, régionale et touristique;

CONSIDÉRANT qu'un montage financier préliminaire est déposé :

 Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE): 100 000 \$

➤ Ville de Paspébiac : **50 000 \$** (Fonds Covid)

> Partenaires : 70 000 \$

➤ MRC de Bonaventure : 30 000 \$

CONSIDÉRANT QUE toutes les jeunes familles pourraient se prévaloir de cette activité récréative;

CONSIDÉRANT l'intérêt des personnes qui ont initié ce projet;

CONSIDÉRANT le renforcement du rayonnement et l'attractivité du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des maires s'assure du bien-être de la population dans sa MRC respective;

CONSIDÉRANT QU'une résolution similaire numéro 2021-08-255 a été intégrée dans le procès-verbal du 19 août 2021 au Conseil municipal et que le vote a été partagé à parts égales;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes, lorsque* les voix sont également partagées, la décision est réputée rendue dans la négative;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Roméo Briand

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

D'ANNULER la résolution 2021-08-255;

DE MANDATER Monsieur Christian Bourque, directeur du service des sports et des activités récréatives ou Monsieur Daniel Langlois, directeur général à faire une demande d'aide financière auprès de la MRC de Bonaventure– Investissement dans un projet « Jeux d'eau » pour son parc récréatif.

Pour : Madame Solange CastillouxContre : Monsieur Henri AlainMadame Nathalie CastillouxMonsieur Florian Duchesneau

Monsieur Roméo Briand Monsieur Hébert Huard

Monsieur Régent Bastien, maire

2021-09-277 13. FONDS – SITE HISTORIQUE NATIONAL DE PASPÉBIAC

ATTENDU QUE le Site historique national de Paspébiac est un apport important au sein de la Ville de Paspébiac;

ATTENDU QU'un Fonds Site historique national de Paspébiac a été créé en 2020;

ATTENDU QU'une aide financière émanant de la Ville de Paspébiac pour le Fonds du Site historique national de Paspébiac permettrait d'aider au financement de la continuité de leurs

opérations et de leurs activités d'animation et, par la même occasion, assurer la pérennité d'un héritage durable à la communauté et à la mise en valeur de l'histoire de notre région et du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

D'OCTROYER au Fonds du Site historique national de Paspébiac une somme de **5 000 \$** comme soutien local.

2021-09-278

14. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-510 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 850 000 \$ POUR LA RÉHABILITATION ET RÉFECTION DE LA RUE DAY NORD (ENTRE LA $5^{\rm E}$ AVENUE OUEST ET LA $7^{\rm E}$ AVENUE OUEST) REMBOURSABLE SUR 25 ANS

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 9 septembre 2021 de par sa résolution numéro 2021-09-260 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance de par sa résolution numéro 2021-09-261;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le Règlement 2021-510 décrétant une dépense et un emprunt de 1 850 000 \$ pour le financement de la réhabilitation et réfection de la rue Day Nord (entre la 5^e avenue Ouest et la 7^e avenue Ouest) remboursable sur 25 ans.

2021-09-279 <u>15. ESPACES PUBLICS À ÉCHELLE HUMAINE</u>

CONSIDÉRANT QUE la ville de Paspébiac veut créer des espaces publics animés;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs sites offrent un potentiel intéressant;

CONSIDÉRANT QUE la ville s'interroge sur les lieux à prioriser;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Espaces publics à échelle humaine » de la ville de Paspébiac nécessite un accompagnement professionnel pour la priorisation des espaces publics, ainsi que les types d'aménagements et d'activités;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Paspébiac souhaite aller de l'avant dans l'élaboration d'un concept d'aménagement pour deux (2) espaces publics, réaliste et réalisable à court et moyen terme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier à la ville de Paspébiac à signer l'offre de services de « La Pépinière | Espaces collectifs » qui s'élève à 14 745 \$ avant taxes.

2021-09-280 <u>16. RÉSOLUTION – JARDINIER (ÈRE) – PAYSAGISTE</u>

CONSIDÉRANT QUE le contrat de Madame Julie Essiambre se terminera dans les prochaines semaines;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est satisfaite du travail de Madame Julie Essiambre à titre de jardinière-paysagiste;

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Monsieur Henri Alain fait savoir au Conseil municipal qu'afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêt par rapport à ce point qu'il ne participe pas à la délibération et au vote sur le dossier.

DE PROCÉDER à l'ouverture interne de ce poste;

D'AFFICHER le poste de « Jardinier (ère) - Paysagiste – poste syndiqué

DE MANDATER Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier à la ville de Paspébiac à procéder à l'ouverture du poste de jardinier (ère) – paysagiste – poste syndiqué, soit un poste contractuel de 30 heures par semaine, à horaire variable, pour une durée de 20 semaines avec possibilité de prolongation au taux horaire de 19,38 \$ et dont l'entrée en fonction est prévue en mai 2022.

17. APPEL DE PROJETS EN CULTURE DE LA MRC BONAVENTURE – VOLET 1 : <u>INTERCULTURALITÉ</u>

CONSIDÉRANT QUE la MRC Bonaventure souhaite soutenir la réalisation de projets culturels afin d'atteindre les objectifs fixés dans sa politique culturelle et dans son plan d'action culturel:

CONSIDÉANT QUE la MRC Bonaventure a annoncé des appels à projets en culture;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets de la ville de Paspébiac sont en lien avec les objectifs généraux et spécifiques de l'appel à projets en culture de la MRC Bonaventure;

CONSIDÉRANT QUE la Ville pourrait se voir bénéficier d'une subvention de la MRC de Bonaventure de l'ordre de 75 % et pour un maximum d'aide financière de 18 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DÉSIGNER Madame Chantal Robitaille, directrice du service Culture à la ville de Paspébiac, à faire les démarches et à mener toutes les actions nécessaires pour le dépôt de projets dans le cadre de l'appel de projets en culture de la MRC Bonaventure, volet 1 : interculturalité.

18. APPEL DE PROJETS EN CULTURE DE LA MRC BONAVENTURE – VOLET 2 : ENFANTS ET JEUNES

CONSIDÉRANT QUE la MRC Bonaventure souhaite soutenir la réalisation de projets culturels afin d'atteindre les objectifs fixés dans sa politique culturelle et dans son plan d'action culturel;

CONSIDÉANT QUE la MRC Bonaventure a annoncé des appels à projets en culture;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets de la ville de Paspébiac sont en lien avec les objectifs généraux et spécifiques de l'appel à projets en culture de la MRC Bonaventure;

CONSIDÉRANT QUE la Ville pourrait se voir bénéficier d'une subvention de la MRC de Bonaventure de l'ordre de 75 % et pour un maximum d'aide financière de 8 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DÉSIGNER Madame Chantal Robitaille, directrice du service Culture à la ville de Paspébiac, à faire les démarches et à mener toutes les actions nécessaires pour le dépôt de projets dans le cadre de l'appel de projets en culture de la MRC Bonaventure, volet 2 : enfants et jeunes.

2021-09-283 19. APPEL DE PROJETS EN CULTURE DE LA MRC BONAVENTURE – VOLET 3 : LIVRE, LITTÉRATURE ET LITTÉRATIE

CONSIDÉRANT QUE la MRC Bonaventure souhaite soutenir la réalisation de projets culturels afin d'atteindre les objectifs fixés dans sa politique culturelle et dans son plan d'action culturel;

CONSIDÉANT QUE la MRC Bonaventure a annoncé des appels à projets en culture;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets de la ville de Paspébiac sont en lien avec les objectifs généraux et spécifiques de l'appel à projets en culture de la MRC Bonaventure;

CONSIDÉRANT QUE la Ville pourrait se voir bénéficier d'une subvention de la MRC de Bonaventure de l'ordre de 75 % et pour un maximum d'aide financière de 10 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Roméo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DÉSIGNER Madame Chantal Robitaille, directrice du service Culture à la ville de Paspébiac, à faire les démarches et à mener toutes les actions nécessaires pour le dépôt de projets dans le cadre de l'appel de projets en culture de la MRC Bonaventure, volet 3 : livre, littérature et littératie.

20. CRÉATION CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT/CULTUREL, LOISIR, ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE MANDATER le directeur général à entamer le processus de la création d'une nouvelle entité sans but lucratif (OSBL) au nom de « Corporation de développement/culturel, loisir, économique et touristique »

2021-09-285 21. OFFRE DE SERVICES DE GRÉ À GRÉ – RÉPARATION DES FISSURES

CONSIDÉRANT la présence de nombreuses fissures étroites sur certaines rues et avenues;

CONSIDÉRANT QUE le pavage de surface ne convient pas pour réparer la chaussée fissurée;

CONSIDÉRANT QUE Fissures Gaspésie Inc. a transmis à la Ville de Paspébiac en date du 31 août 2021 son offre de service;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

D'OCTROYER un contrat d'un montant de 15 000 \$, avant les taxes applicables, à la société Fissures Gaspésie Inc. pour l'exécution de travaux de colmatage de fissures dans l'asphaltage de certaines rues et avenues de la Ville de Paspébiac pour 7 500 mètres à 2 \$/mètre;

QUE la Société Fissures Gaspésie donne à la Ville de Paspébiac une garantie des travaux pour une période de 2 ans.

D'AUTORISER Monsieur Daniel Langlois, directeur général, à signer tous les documents contractuels.

Monsieur Florian Duchesneau est contre.

2021-09-286 22. RÉSOLUTION – ENTENTE AVEC LA FABRIQUE NOTRE-DAME DE PASPÉBIAC (OFFRE MONÉTAIRE ET NOMBRE D'ANNÉES)

ATTENDU QUE la Fabrique Notre-Dame de Paspébiac désire prolonger l'entente actuelle avec la Ville de Paspébiac pour une période de 8 années supplémentaires;

ATTENDU QU'en contrepartie, la Fabrique Notre-Dame de Paspébiac cède deux (2) terrains ci-après désignés : 1 terrain situé au Sud de la 1^{ère} avenue Est d'une superficie de 47 611,8446 pieds carrés soit 4 423,2851 mètres carrés, moins une superficie de 10 000 pieds carrés soit 900 mètres carrés (la Fabrique conserve 100 pieds carrés par 100 pieds pour son garage actuel), soit une superficie totale de 37 611,8446 pieds carrés soit 3 494,2547 mètres carrés que la Ville de Paspébiac acquière du lot 6 268 821 d'une valeur d'environ de 38 364 \$ et d'un 2^e terrain situé au Nord de la 1^{ière} avenue Est, d'une superficie totale de 1 820,10 mètres carrés, soit le lot 5 235 276 d'une valeur municipale d'environ de 23 700 \$;

ATTENDU les rencontres et les échanges par courriel entre les parties;

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac défraiera à ses dépens toutes dépenses relatives à l'acquisition desdits terrains pour tous professionnels nécessaires à la transaction, dont les notaires et arpenteurs;

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE MANDATER la direction générale à conclure une entente écrite entre la Fabrique Notre-Dame de Paspébiac et la Ville de Paspébiac dans le présent dossier, soit une cession de deux (2) terrains totalisant 5 314,35,47 mètres carrés pour un ajout de service de 8 années à l'entente existante entre les parties.

2021-09-287 23. RÉNOVATIONS DU TOIT DE L'ANCIEN GARAGE MUNICIPAL – INVITATION DE GRÉ À GRÉ « LES CONSTRUCTIONS LCS 2012 Inc. »

CONSIDÉRANT QUE certaines rénovations sont jugées nécessaires sur le toit de l'ancien garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE sur invitation, un (1) contracteur a répondu dans les délais prévus et proposé la soumission suivante :

- Les Constructions LCS 2012 Inc. pour un montant de 8 580 \$ taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Roméo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

DE RETENIR la soumission au montant de 8 580 \$ taxes en sus;

D'OCTROYER à « Les Constructions LCS 2012 Inc.» le contrat pour les réparations du toit de l'ancien garage municipal.

2021-09-288 24. RÉNOVATIONS AU GARAGE MUNICIPAL (NOUVEAU) – AJOUT DE CLOISON ET D'UNE PORTE (POMPIERS VS TRAVAUX PUBLICS)

CONSIDÉRANT la nécessité d'aménager l'intérieur du nouveau garage municipal soit l'ajout de cloison et d'une porte pour la partie pompiers vs travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE sur invitation, deux (2) contracteurs ont répondu dans les délais prévus et proposé les soumissions suivantes :

- Les Constructions 88 Inc. de par sa proposition pour un montant de 28 810 \$ taxes en sus dont la soumission est valide jusqu'au 21 septembre 2021;
- Les Constructions LCS 2012 Inc. pour un montant de 15 000 \$ taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Florian Duchesneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

DE RETENIR la soumission la plus basse au montant de 15 000 \$ taxes en sus;

D'OCTROYER à « Les Constructions LCS 2012 Inc. » le contrat pour les rénovations d'aménagement de l'intérieur du nouveau garage municipal soit l'ajout de cloison et d'une porte pour la partie pompiers vs travaux publics.

2021-09-289

25. ASPHALTAGE 2021 – PROGRAMME PAVL ENTRETIEN – VOLET 10

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac pourrait bénéficier d'une aide financière de l'ordre de 165 000 \$ pour l'entretien de ses routes sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville dispose d'un budget d'opération pour l'asphaltage de ses routes de l'ordre de 50 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'un segment de 600 mètres de route pourrait être asphalté sur la 4^e avenue Est;

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ:

DE MANDATER la direction générale à déposer sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO), une demande de soumissions relativement au programme d'aide à la voirie locale (PAVL) entretien – volet 10 pour l'asphaltage 2021.

Monsieur Florian Duchesneau est contre.

2021-09-290

26. APPUI À LA COALITION DES GASPÉSIENS POUR L'AVENIR DU TRAIN

ATTENDU QU'une demande d'appui a été acheminée à la Ville de Paspébiac de la coalition des gaspésiens pour l'avenir du train;

ATTENDU QUE ce type de transport essentiel à l'ensemble de nos régions est attendu depuis quelques années pour la reprise des services;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Roméo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE la Ville de Paspébiac, **déclare publiquement** son appui au retour du train de passagers en Gaspésie et qu'elle fasse connaître par le biais des élus les gestes qu'elle entend poser en vue de ce retour.

27. RAPPORT DES CONSEILLERS

Madame Solange Castilloux

- Formation comportement éthique
- Choix de la maquette Complexe sportif
- Observatrice sur le dossier « Marina » moteur touristique
- Dossier dentisterie
- Plan d'urgence
- Plan stratégique au Banc-de-pêche
- Création du comité jeunesse
- Budget participatif
- Politique familiale
- Développement du parc récréatif (sentier, modules de jeux)
- Demandes d'aide financières
- Soutien au CPE « La Marinière »
- Remerciements à toutes et tous

Madame Nathalie Castilloux

- Habitations populaires (SHQ)
- Maison des aînés Ce projet est toujours actif

Monsieur Henri Alain

- Comité embellissement

Monsieur Florian Duchesneau

- Urbanisme
- Travaux publics

Monsieur Hébert Huard

- Centre de plein air « Les Monticoles »
- Camping Paspébiac-sur-Mer

Monsieur Roméo Briand

- Site historique national
- Hébergement

28. AFFAIRES NOUVELLES

- Informations relatives aux élections municipales du 7 novembre 2021
- Période de dépôt des candidatures du 17 septembre au 1^{er} octobre 2021 jusqu'à 16 h 30 au bureau du président d'élection;
- Mise à disposition des formulaires de déclarations de candidatures sur le site internet et à la réception de l'Hôtel de ville
- Dépôt de la liste électorale au plus tard le 1^{er} octobre 2021;
- Recrutement du personnel électoral en cours et formation la semaine du 18 octobre 2021;
- Séances de la commission de révision les 19 et 21 octobre 2021;
- Vote par anticipation les 30 et 31 octobre 2021 et scrutin général le 7 novembre 2021.
- Les heures de votes pour toutes ces journées sont de 9 h 30 à 20 h.
- Une édition spéciale sur les élections municipales sera publiée dans le journal « Le Paspéya » dès la première semaine d'octobre 2021.

29. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Relativement au dossier FIMEAU, un citoyen demande si la Ville a tenu une rencontre avec Madame Diane Lebouthillier et Monsieur Sylvain Roy, député de Bonaventure;
- Un citoyen demande l'évolution du futur projet sur la rue St-Pie X et la 3^e avenue Est (réfection des conduits et asphaltage) et le financement s'y rattachant.

		ACEANOR
2021-09-291	<u>30. LEVEE DE L</u>	<u>A SEANCE</u>

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée. Il est 20 h 37.

Régent Bastien, maire	Daniel Langlois, directeur général et greffier	